

Paris, le 23 février 2015

Communiqué

Le Conseil de Surveillance de Foncière des Murs désigne le cabinet Crowe Howarth en tant qu'expert indépendant pour évaluer l'offre publique d'achat annoncée par Foncière des Régions.

Le Conseil de Surveillance de Foncière des Murs s'est réuni le 23 février 2015 à la suite de l'annonce le 20 février 2015 par Foncière des Régions de son projet d'offre publique d'achat visant les titres de Foncière des Murs.

Dans cette perspective, il a désigné le cabinet Crowe Howarth représenté par M. Grivillers, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de cette offre.

Le Conseil de Surveillance a pris note que Generali et ACM Vie ont cédé, préalablement au dépôt de l'offre, respectivement 10,3% et 4,3% du capital de la société au prix de 23€ par action et que Generali, ACM Vie, Predica, Pacifica et BNP Paribas Cardif se sont engagés à ne pas apporter à l'offre un nombre de titres représentant au total 47,7% du capital.

Le Conseil de Surveillance se réunira à nouveau après remise du rapport de l'expert indépendant pour faire part de son avis motivé sur les termes de l'offre, conformément à la réglementation applicable. Il note, d'ores et déjà, que cette offre offrira une opportunité de sortie aux actionnaires qui le souhaiteront sur la base d'un prix par action de 23 € (dividende attaché) légèrement supérieur à l'ANR EPRA triple net au 31 décembre 2014 qui s'élève à 22,7 € par action.

Contacts

Relations presse

Géraldine Lemoine

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00

geraldine.lemoine@fdr.fr

Relations investisseurs

Paul Arkwright

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85

paul.arkwright@fdr.fr